



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC  
11 Laurier St. / 11 rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Proposal To: National Defence Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in  
right of Canada, in accordance with the terms and  
conditions set out herein, referred to herein or attached  
hereto, the goods and services listed herein and on any  
attached sheets at the price(s) set out therefore.

**Proposition à : Défense nationale Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa  
Majesté la Reine du chef du Canada, aux  
conditions énoncées ou incluses par référence  
dans la présente et aux annexes ci-jointes, les  
biens et services énumérés ici et sur toute feuille  
ci-annexée, au(x) prix indique(s).

<b>Title/Titre</b> HOSE ASSEMBLY SETS, NONMETALLIC/ TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU	<b>Solicitation No – N° de l'invitation</b> W8482-195526/A
<b>Date of Solicitation – Date de l'invitation</b> February/février 11, 2019	
<b>Address Enquiries to – Adresser toutes questions à</b>  Jennifer Sorensen D Mar P 4-3-2-3 Jennifer.Sorensen@forces.gc.ca	
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b> N/A	<b>FAX No – N° de fax</b> N/A
<b>Destination</b> Specified Herein/ Précisé dans les présentes	

**Instructions:**

**Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.**

**Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.**

<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>  At – à : 14 :00 EST  On - le : February/février 26, 2019
---

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____



## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 BESOIN .....	3
1.2 COMPTE RENDU .....	3
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX .....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....	4
2.4 LOIS APPLICABLES.....	4
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>4</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	4
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....</b>	<b>6</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	8
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>8</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>9</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 BESOIN - CONTRAT .....	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	10
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 PAIEMENT.....	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	12
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	13
6.9 LOIS APPLICABLES - CONTRAT .....	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	13
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE .....	13
6.12 CLAUSE DU GUIDE DES CCUA.....	13
6.13 AMIANTE .....	14
6.14 EXIGENCES EN MATIÈRE D'EMBALLAGE SELON.....	14
6.15 MARQUAGES SUPPLÉMENTAIRES.....	14
6.16 DURÉE DE CONSERVATION .....	14
6.17 ASSURANCE DE LA QUALITÉ .....	14
6.18 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION (MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE).....	15
6.19 RAJUSTEMENT RELATIF À LA FLUCTUATION DU TAUX DE CHANGE .....	17
6.20 PRODUITS ÉQUIVALENTS – CONTRAT .....	19
<b>ANNEXE « A » DÉTAILS DES ARTICLES .....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT .....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE « C » DESCRIPTION DU TEXTE LONG .....</b>	<b>30</b>
<b>ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....</b>	<b>34</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Besoin**

Le besoin est détaillé à l'annexe << A >>, Détail de l'élément à la ligne.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (208-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, incluant les modifications suivantes :

- a) Section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement est retirée en son entièreté.
- b) Section 08, supprimer sous-alinéa 2.
- c) Section 20, supprimer sous-alinéa 2.

#### **2.1.1 Clause du *Guide des CCUA***

[B1000T](#) (2014-06-26), Condition du matériel - soumission

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées Réception des soumissions – TPSGC au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

## **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au point de contact indiqué à la page de la demande de soumissions au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques**

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.

2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

- a) Le soumissionnaire doit indiquer le Numéro d'identification de la pièce ainsi que le NCAGE/NSCN.
- b) Le soumissionnaire proposant un produit équivalent ou substituant doit fournir la marque, le numéro de modèle et/ou numéro d'identification de la pièce et le NCAGE/NSCN.

##### **4.1.1.2 Produits équivalents**

- a) La présente demande de soumissions comprend des exigences relatives à la proposition de matériel (chaque élément constituant un article distinct) dont le numéro de pièce a été précisé afin d'en assurer la compatibilité, l'interopérabilité et l'interchangeabilité avec le matériel existant appartenant au Canada.
- b) Lorsque du matériel mentionné dans cette demande de soumissions est décrit par son numéro de pièce et que plusieurs numéros de pièce sont associés à un même article, l'équivalence sera déterminée par rapport au premier numéro de pièce, ci-après appelé article d'approvisionnement. Les autres numéros de pièce énumérés pour cet article seront considérés comme satisfaisant à l'exigence sans nécessiter une évaluation à titre de produit équivalent.
- c) Lorsque le matériel proposé est désigné par un numéro de pièce de rechange (produit remplacé ou obsolète) par le fabricant d'équipement d'origine d'un article d'approvisionnement associé à un

---

article, il doit être évalué comme un produit équivalent en vertu du présent article pour être considéré comme satisfaisant à l'exigence.

- d) Si un soumissionnaire a l'intention de proposer une pièce équivalente à un article d'approvisionnement requis et qu'il a obtenu, ou qu'il peut obtenir, les spécifications complètes de l'article d'approvisionnement, il doit transmettre au Canada ces renseignements en joignant à sa soumission lesdites spécifications, ainsi que les spécifications établies pour l'équivalent qu'il propose. Le Canada peut ordonner au soumissionnaire d'utiliser les spécifications de l'article d'approvisionnement ou d'autres spécifications fournies par le Canada afin de démontrer l'équivalence. Si c'est le Canada qui communique les spécifications de l'article d'approvisionnement au soumissionnaire, celles-ci seront mises à la disposition de tous les soumissionnaires en même temps. Durant la période d'évaluation, le soumissionnaire doit, dans les sept jours ouvrables suivant la demande du Canada, remettre une analyse comparant les spécifications de la pièce équivalente proposée avec les spécifications de l'article d'approvisionnement. Cette analyse doit démontrer que l'ajustage, la forme, la fonction, la qualité et le rendement de la pièce équivalente proposée sont bien équivalents à ceux de l'article d'approvisionnement requis, que la pièce satisfait à tous les critères de performance obligatoires indiqués dans la demande de soumissions et qu'elle est entièrement compatible, interchangeable et interchangeable avec le matériel existant précisé dans la demande de soumissions. Si l'analyse remise par le soumissionnaire ne démontre pas, à la satisfaction du Canada, le respect de ces exigences, la soumission sera déclarée non recevable ou fera l'objet d'une évaluation plus approfondie si le Canada demande des échantillons.
- e) Il incombe aux soumissionnaires de fournir tous les renseignements demandés ci-dessus pour évaluer le produit équivalent proposé; toutefois, il est entendu par tous les soumissionnaires que le gouvernement du Canada a le droit, sans avoir l'obligation, de demander les renseignements supplémentaires qu'il juge nécessaires pour prendre une décision concernant le produit proposé.
- f) Le soumissionnaire doit fournir le nombre d'échantillons demandés par le Canada pour la pièce équivalente proposée, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les trois jours ouvrables suivant la date de la demande de l'autorité contractante :
- a) si les spécifications de l'article d'approvisionnement acceptable pour le Canada ne sont pas disponibles aux fins de l'évaluation susmentionnée;
  - b) si, outre l'évaluation de l'analyse présentée en vertu du paragraphe 1, le Canada souhaite effectuer des essais sur la pièce équivalente proposée afin de déterminer si sa forme, son ajustement, sa fonction, sa qualité et son rendement sont bien équivalents. Le Canada se réserve également le droit d'effectuer des essais sur d'autres aspects de l'équivalence avec l'article d'approvisionnement, notamment la durabilité et l'interopérabilité. Tous les essais seront consignés par le Canada. Tout échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si les essais ne permettent pas de conclure à l'équivalence des aspects testés par le Canada, la soumission sera déclarée non recevable.
- g) Dans les cas suivants :
- a) Au moins une des offres reçues propose une pièce équivalente.
  - b) Le soumissionnaire qui propose l'équivalent ne fournit pas de spécifications acceptables pour l'article d'approvisionnement demandé.
  - c) Le Canada ne dispose pas de spécifications acceptables pour l'article d'approvisionnement demandé.

- d) Le Canada n'est pas en mesure de tester un échantillon pour une raison quelconque (y compris le fait que l'article d'approvisionnement est nouveau ou que ses pièces interopérables ne sont pas disponibles pour les essais).

Le Canada procédera comme suit :

- i) S'il y a deux (2) soumissions recevables ou plus pour l'article d'approvisionnement (et non un équivalent), l'évaluation portera uniquement sur ces soumissions recevables.
- ii) S'il y a moins de deux (2) soumissions recevables, le Canada annulera la demande de soumissions et décidera des étapes suivantes, notamment en déterminant si des spécifications peuvent raisonnablement être élaborées pour l'article d'approvisionnement qu'il demande.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

#### 4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

##### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwpsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwpsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

### 5.2.3 Dispositions relatives à l'intégrité – Liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs. Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s). Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

## 6.2 Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Détails des articles.

## 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21) Conditions générales - biens (complexité moyenne) Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

La définition de « Ministère » est modifiée comme suit :

« Canada », « Couronne », « État » « Sa Majesté » et « gouvernement » signifient Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

## 6.4 Durée du contrat

### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au la fin de la période de garantie indiquée à l'article 9 de la clause [2010A](#) (2018-06-21) Conditions générales - biens (complexité moyenne) inclusivement.

### 6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_.

Le MDN se réserve le droit de demander que la date de livraison soit modifiée, soit avant ou après le 31 Mars 2019.

### 6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Jennifer Sorensen  
Titre : D Mar P 4-3-2-3  
Organisation : D Mar P 4-3-2-3  
Adresse : 101 Colonel By Drive  
Ottawa, Ontario, K1A 0K2  
Courriel : Jennifer.Sorensen@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_.

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement - Un Prix Ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

### 6.6.3 Modalités de paiement

Clause du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12) Paiements multiples

Clause du *Guide des CCUA* [C2000C](#) (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

Clause du *Guide des CCUA* [C2605C](#) (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

Clause du *Guide des CCUA* [C2608C](#) (2015-02-25), Documentation des douanes canadiennes

### 6.6.4 Paiement électronique des factures - Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants:

- a) Dépôt direct (national et international);
- b) Échange de données informatisées (EDI);
- c) Virement télégraphique (international seulement);

### 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Department of National Defence Base Logistics Officer  
CFB Esquimalt STN Forces,  
P.O. Box 17000  
Victoria, BC  
V9A 7N2 Canada

- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à ::

Department of National Defence  
101 Colonel By Drive  
Ottawa, Ontario K1A 0K2  
Attention: - D Mar P 4-3-2-3

## **6.8 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.8.1 Compliance**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### **6.9 Lois applicables - contrat**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### **6.10 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Détails des articles ;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Description du texte long
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

### **6.11 Contrat de défense**

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16) Contrat de défense

### **6.12 Clause du Guide des CCUA**

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

[D2001C](#) (2007-11-30), Étiquetage

[D2000C](#) (2007-11-30), Marquage

[D2025C](#) (2013-11-06), Matériaux d'emballage en bois

[D6010C](#) (2007-11-30), Palettisation

[D0050C](#) (2007-05-25) Certificat d'utilisateur final

### **6.13 Amiante**

L'entrepreneur ne doit pas utiliser d'amiante dans l'équipement, sauf s'il n'y a aucune autre solution réalisable. Toute pièce contenant de l'amiante doit être étiquetée adéquatement, et le numéro de pièce et l'emplacement doivent être bien indiqués dans les documents techniques.

### **6.14 Exigences en matière d'emballage selon**

L'entrepreneur doit préparer l'articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-030/SF-001, Tuyaux en caoutchouc, en plastique, en tissu ou en métal (y compris les tubes), ainsi que les raccords, les lances et les crépines.

L'entrepreneur doit emballer l'articles à raison de 1 unité par paquet.

### **6.15 Marquages Supplémentaires**

1. L'entrepreneur doit s'assurer que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur de l'article 001 :

- (a) le numéro de spécification;
- (b) le nom du fabricant;
- (c) la date de vulcanisation des pièces en caoutchouc;
- (d) la date de fabrication;
- (e) la date d'expiration de la durée utile.

2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

### **6.16 Durée de conservation**

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste les articles 75 p. 100 de la durée de conservation autorisée selon la norme D-LM-008-030/SF-001, Tuyaux en caoutchouc, en plastique, en tissu ou en métal (y compris les tubes), ainsi que les raccords, les lances et les crépines.

La durée de conservation des articles est de 60 mois.

### **6.17 Assurance de la Qualité**

D5545C (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

## 6.18 Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale)

### Entrepreneur établi au Canada

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur FCA Plant selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.
  - a. Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)  
Téléphone 1-877-877-7423 (sans frais)  
Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais)  
Courriel [ILHQOttawa@forces.gc.ca](mailto:ILHQOttawa@forces.gc.ca)
3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
  - a. le numéro du contrat;
  - b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
  - c. la description de chaque article;
  - d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
  - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
  - f. les détails complets sur les marchandises dangereuses/produits dangereux selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition de marchandises dangereuses/produits dangereux dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du [Règlement sur le transport des marchandises dangereuses](#) du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche de données de sécurité.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou 30 jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

OU

---

## Entrepreneur établi à l'étranger

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur FCA PLANT selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

- a. Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)  
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)  
Courriel : [ILHQottawa@forces.gc.ca](mailto:ILHQottawa@forces.gc.ca)

OU

- b. Téléphone : 011-44-1895-613023, ou  
011-44-1895-613024, ou  
Télécopieur : 011-44-1895-613046  
Courriel : [CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca](mailto:CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca)  
De plus, l'entrepreneur **doit envoyer** au LIRU le formulaire « Shipping Advice and Export Certificate », dûment **complété**, par courriel à : [CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca](mailto:CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca). La livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GPB) exporté du Royaume-Uni et de l'Irlande sera dédouané par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers « Her Majesty's Customs & Excise » (HMCE) New Export Systems (NES). L'entrepreneur doit respecter les exigences de « HMCE » en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section Export Declaration dans les « NES », indiquant clairement le numéro « Declaration Unique Consignment Reference Number », doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit s'assurer que cette procédure est exécutée pour tout le matériel, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. « HMCE » autorisera à l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier les biens seulement si la procédure a été suivie de façon intégrale et convenable par l'entrepreneur. **Remarque** : Afin de vous assurer d'obtenir une réponse à vos demandes de renseignement concernant la passation de marchés comme les Incoterms, mettez toujours l'adresse [ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca](mailto:ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca) en copie conforme.

OU

- c. Logistique intégrée de l'Europe (LIE)  
Téléphone : +49-(0)-2203-908-1807 ou 2748 ou 5304  
Télécopieur : +49-(0)-2203-908-2746  
Courriel : [ILEA@forces.gc.ca](mailto:ILEA@forces.gc.ca)

**Remarque** : Afin de vous assurer d'obtenir une réponse à vos demandes de renseignement concernant la passation de marchés comme les Incoterms, mettez toujours l'adresse [ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca](mailto:ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca) en copie conforme.

OU

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :

- a. le numéro du contrat;
  - b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
  - c. la description de chaque article;
  - d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
  - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
  - f. une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause [C2608C](#) du [clauses et conditions uniformisées d'achat](#)) ou une copie du formulaire CI1 [Facture des Douanes Canadiennes](#) (PDF 429Ko) - ([Aide sur les formats de fichier](#)), de l'Agence des services frontaliers du Canada;
  - g. les codes de la « [Schedule B](#) » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
  - h. le certificat d'origine de l'Accord libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
  - i. les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du [Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses](#) du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche de données de sécurité.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.
  5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.
  6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
  7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou 30 jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

#### **6.19 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change**

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.

3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :

Rajustement du taux de change = montant en monnaie étrangère x Qté x ( i1 - i0 ) / i0 où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère  
Montant en monnaie étrangère (par unité)

**Qté**  
quantité d'unités

**i0**  
taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [par exemple 1 \$ US])  
Le taux de change initial correspond au taux de la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions. La Banque du Canada publie ses taux chaque jour ouvrable, au plus tard à 16 h 30, heure de l'Est.

**i1**  
taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [par exemple 1 \$ US]). La Banque du Canada publie ses taux chaque jour ouvrable, au plus tard à 16 h 30, heure de l'Est.

a. Le taux de change aux fins du rajustement pour les biens correspondra au taux de la Banque du Canada à la date de livraison des biens.

b. Le taux de change aux fins du rajustement pour les services correspondra au taux de la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu.

c. Le taux de change aux fins du rajustement pour les paiements anticipés correspondra au taux de la Banque du Canada au dernier jour ouvrable avant le paiement. Le taux publié au dernier jour ouvrable sera utilisé pour les jours non ouvrables.

4. L'entrepreneur doit indiquer les montants de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change.

5. Le rajustement du taux de change aura un impact sur le paiement effectué par le Canada uniquement lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire PWGSC-TPSGC 450 (c'est-à-dire  $[i1 - i0 / i0]$ ).

6. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en conformément à la présente clause.

---

## 6.20 Produits équivalents – Contrat

- (a) L'entrepreneur garantit que le matériel livré dans le cadre du contrat :
- (i) équivaut, sur le plan de la forme, du montage, de la fonction et de la qualité, au matériel demandé par le Canada et décrit dans la demande de soumissions donnant lieu à ce contrat;
  - (ii) est entièrement compatible, interchangeable et interopérable avec le matériel existant appartenant au Canada.
- (b) L'entrepreneur assure également que toute garantie obtenue auprès d'un tiers concernant le matériel existant appartenant au Canada ne sera pas touchée par l'utilisation que fait celui-ci du matériel qui lui est livré en vertu du contrat (p. ex. par l'interconnexion) ni par tout autre service fourni par l'entrepreneur en vertu du contrat. Si le Canada détermine, à sa seule discrétion, qu'une telle garantie est touchée, l'entrepreneur doit :
- (i) verser au Canada la somme que ce dernier doit verser au fournisseur initial (ou à un distributeur autorisé de ce fournisseur) afin de certifier de nouveau le matériel existant du Canada aux fins de la garantie, ainsi que tout autre montant versé par le Canada à un tiers afin de restituer l'état de la garantie à sa pleine capacité;
  - (ii) effectuer tous les travaux de garantie sur le matériel existant du Canada au lieu du fournisseur initial; ou
  - (iii) verser au Canada la somme que celui-ci doit verser au fournisseur initial (ou à un distributeur autorisé de ce fournisseur) pour effectuer les travaux de maintenance sur le matériel qui aurait autrement été protégé par la garantie.
- (c) L'entrepreneur convient que si le Canada, pendant la durée du contrat, détermine qu'une partie du matériel n'équivaut pas, sur le plan de la forme, du montage, de la fonction et de la qualité, au matériel existant appartenant au Canada ou n'est pas entièrement compatible, interchangeable et interopérable avec le matériel existant appartenant au Canada, l'entrepreneur doit immédiatement et entièrement à ses frais prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que le matériel satisfait à ces exigences (comme en implantant un autre logiciel ou micrologiciel), faute de quoi le Canada aura le droit de résilier immédiatement le contrat pour manquement. L'entrepreneur convient que, si le Canada résilie le contrat pour cette raison, l'entrepreneur devra payer au Canada les coûts pour se procurer de nouveau le matériel auprès d'un tiers et la différence, s'il y a lieu, du prix payé par le Canada à ce tiers. L'entrepreneur reconnaît qu'à défaut de livrer un matériel équivalent qui satisfait aux exigences susmentionnées, il pourrait (ainsi que ses filiales et toute autre entité avec qui il a un lien de dépendance) se retrouver dans l'incapacité de proposer une solution de remplacement équivalente en réponse à une future demande de soumissions du MDN.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Cet article sera intégré au contrat subséquent uniquement si des produits équivalents ont été proposés.

**ANNEXE « A » DÉTAILS DES ARTICLES**

Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
001	<p>NNO: 4720-21-9101332  Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU  N/P: CB146M0164-0224  ENSCM/Fabricant : 01276, EATON-AEROQUIP INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT</p> <p>Veillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  Nom du fabricant :</p>	CH	1	<p>Base Commander CFB  Esquimalt Bldg 66 Colwood  Victoria, BC  V9A 7N2  Canada</p>	<p>Accounts Payable  Dept. of National Defence  Base Logistics Officer  CFB Esquimalt  P.O. Box 17000, Stn Forces  Victoria, BC  V9A 7N2  Canada</p>	NON	C	NON	ALEC/ALENA
002	<p>NNO: 4720-21-9101334  Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU  N/P: CB146M0154-0224  ENSCM/Fabricant : 01276, EATON-AEROQUIP INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT</p> <p>Veillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  Nom du fabricant :</p>	CH	1	<p>Base Commander CFB  Esquimalt Bldg 66 Colwood  Victoria, BC  V9A 7N2  Canada</p>	<p>Accounts Payable  Dept. of National Defence  Base Logistics Officer  CFB Esquimalt  P.O. Box 17000, Stn Forces  Victoria, BC  V9A 7N2  Canada</p>	NON	C	NON	ALEC/ALENA

**ANNEXE « A » DÉTAILS DES ARTICLES**

Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
003	<p>NNO: 4720-21-9101335  Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU  N/P: CB146M0176-0172  ENSCM/Fabricant : 01276, EATON-AEROQUIP INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT</p> <p>Veillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  Nom du fabricant :</p>	CH	1	<p>Base Commander CFB  Esquimalt Bldg 66 Colwood  Victoria, BC  V9A 7N2  Canada</p>	<p>Accounts Payable  Dept. of National Defence  Base Logistics Officer  CFB Esquimalt  P.O. Box 17000, Stn Forces  Victoria, BC  V9A 7N2  Canada</p>	NON	C	NON	ALEC/ALENA
004	<p>NNO: 4720-21-9101337  Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU  N/P: CB146M0183-0183  ENSCM/Fabricant : 01276, EATON-AEROQUIP INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT</p> <p>Veillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  Nom du fabricant :</p>	CH	1	<p>Base Commander CFB  Esquimalt Bldg 66 Colwood  Victoria, BC  V9A 7N2  Canada</p>	<p>Accounts Payable  Dept. of National Defence  Base Logistics Officer  CFB Esquimalt  P.O. Box 17000, Stn Forces  Victoria, BC  V9A 7N2  Canada</p>	NON	C	NON	ALEC/ALENA

**ANNEXE « A » DÉTAILS DES ARTICLES**

Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
005	<p>NNO: 4720-21-9101338 Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU</p> <p>N/P: CB146M0184-0184 ENSCM/Fabricant : 01276, EATON-AEROQUIP INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT</p> <p>Veillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé : Numéro de pièce proposé : Nom du fabricant :</p>	CH	1	<p>Base Commander CFB Esquimalt Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9A 7N2 Canada</p>	<p>Accounts Payable Dept. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt P.O. Box 17000, Stn Forces Victoria, BC V9A 7N2 Canada</p>	NON	C	NON	ALEC/ALENA
006	<p>NNO: 4720-21-9101339 Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU</p> <p>N/P: CB146M0194-0251 ENSCM/Fabricant : 01276, EATON-AEROQUIP INC</p> <p>Veillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé : Numéro de pièce proposé : Nom du fabricant :</p>	CH	1	<p>Base Commander CFB Esquimalt Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9A 7N2 Canada</p>	<p>Accounts Payable Dept. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt P.O. Box 17000, Stn Forces Victoria, BC V9A 7N2 Canada</p>	NON	C	NON	ALEC/ALENA

**ANNEXE « A » DÉTAILS DES ARTICLES**

Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
007	<p>NNO: 4720-21-9101340  Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU</p> <p>N/P: CB146M0195-0324  ENSCM/Fabricant : 01276, EATON-AEROQUIP INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT</p> <p>Veillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  Nom du fabricant :</p>	CH	1	<p>Base Commander CFB  Esquimalt Bldg 66 Colwood  Victoria, BC  V9A 7N2  Canada</p>	<p>Accounts Payable  Dept. of National Defence  Base Logistics Officer  CFB Esquimalt  P.O. Box 17000, Stn Forces  Victoria, BC  V9A 7N2  Canada</p>	NON	C	NON	ALEC/ALENA
008	<p>NNO: 4720-21-9101341  Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU</p> <p>N/P: CB146M0202-0215  ENSCM/Fabricant : 01276,  EATON-AEROQUIP INC</p> <p>Veillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :  Numéro de pièce proposé :  Nom du fabricant :</p>	CH	1	<p>Base Commander CFB  Esquimalt Bldg 66 Colwood  Victoria, BC  V9A 7N2  Canada</p>	<p>Accounts Payable  Dept. of National Defence  Base Logistics Officer  CFB Esquimalt  P.O. Box 17000, Stn Forces  Victoria, BC  V9A 7N2  Canada</p>	NON	C	NON	ALEC/ALENA

**ANNEXE « A » DÉTAILS DES ARTICLES**

Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
009	<p>NNO: 4720-21-9101342                      Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU                      N/P: CB146M0217-0177                      ENSCM/Fabricant : 01276, EATON-AEROQUIP INC</p> <p>OU ÉQUIVALENT</p> <p>Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :                      Numéro de pièce proposé :                      Nom du fabricant :</p>	CH	1	<p>Base Commander CFB                      Esquimalt Bldg 66 Colwood                      Victoria, BC                      V9A 7N2                      Canada</p>	<p>Accounts Payable                      Dept. of National Defence                      Base Logistics Officer                      CFB Esquimalt                      P.O. Box 17000, Stn Forces                      Victoria, BC                      V9A 7N2                      Canada</p>	NON	C	NON	ALEC/ALENA
010	<p>NNO: 4720-21-9101343                      Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU                      N/P: CB146M0202-0255                      ENSCM/Fabricant : 01276, EATON-AEROQUIP INC</p> <p>Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé :                      Numéro de pièce proposé :                      Nom du fabricant :</p>	CH	1	<p>Base Commander CFB                      Esquimalt Bldg 66 Colwood                      Victoria, BC                      V9A 7N2                      Canada</p>	<p>Accounts Payable                      Dept. of National Defence                      Base Logistics Officer                      CFB Esquimalt                      P.O. Box 17000, Stn Forces                      Victoria, BC                      V9A 7N2                      Canada</p>	NON	C	NON	ALEC/ALENA

**ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT**

Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables	PRIX COMPRIS: Taxes applicables inclus
001	NNO: 4720-21-9101332 Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU	CH	1	Base Commander CFB Esquimalt Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9A 7N2 Canada	Accounts Payable Dept. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt P.O. Box 17000, Stn Forces Victoria, BC V9A 7N2 Canada				
002	NNO: 4720-21-9101334 Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU	CH	1	Base Commander CFB Esquimalt Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9A 7N2 Canada	Accounts Payable Dept. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt P.O. Box 17000, Stn Forces Victoria, BC V9A 7N2 Canada				

**ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT**

Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables	PRIX COMPRIS: Taxes applicables inclus
003	NNO: 4720-21-9101335 Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU	CH	1	Base Commander CFB Esquimalt Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9A 7N2 Canada	Accounts Payable Dept. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt P. O. Box 17000, Stn Forces Victoria, BC V9A 7N2 Canada				
004	NNO: 4720-21-9101337 Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU	CH	1	Base Commander CFB Esquimalt Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9A 7N2 Canada	Accounts Payable Dept. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt P. O. Box 17000, Stn Forces Victoria, BC V9A 7N2 Canada				

**ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT**

Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables	PRIX COMPRIS: Taxes applicables inclus
005	NNO: 4720-21-9101338 Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU	CH	1	Base Commander CFB Esquimalt Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9A 7N2 Canada	Accounts Payable Dept. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt P.O. Box 17000, Stn Forces Victoria, BC V9A 7N2 Canada				
006	NNO: 4720-21-9101339 Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU	CH	1	Base Commander CFB Esquimalt Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9A 7N2 Canada	Accounts Payable Dept. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt P.O. Box 17000, Stn Forces Victoria, BC V9A 7N2 Canada				

**ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT**

Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables	PRIX COMPRIS: Taxes applicables inclus
007	NNO: 4720-21-9101340 Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU	CH	1	Base Commander CFB Esquimalt Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9A 7N2 Canada	Accounts Payable Dept. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt P.O. Box 17000, Stn Forces Victoria, BC V9A 7N2 Canada				
008	NNO: 4720-21-9101341 Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU	CH	1	Base Commander CFB Esquimalt Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9A 7N2 Canada	Accounts Payable Dept. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt P.O. Box 17000, Stn Forces Victoria, BC V9A 7N2 Canada				

**ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT**

Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables	PRIX COMPRIS: Taxes applicables inclus
009	NNO: 4720-21-9101342 Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU	CH	1	Base Commander CFB Esquimalt Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9A 7N2 Canada	Accounts Payable Dept. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt P.O. Box 17000, Stn Forces Victoria, BC V9A 7N2 Canada				
0010	NNO: 4720-21-9101343 Nom de l'article: TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU	CH	1	Base Commander CFB Esquimalt Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9A 7N2 Canada	Accounts Payable Dept. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt P.O. Box 17000, Stn Forces Victoria, BC V9A 7N2 Canada				
						<b>TOTAL</b>			

## ANNEXE « C » DESCRIPTION DU TEXTE LONG

**NNO: 4720-21-9101332**

**DÉNOMINATION:** TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU

Caractéristique	Réponses
<b>CARACTERISTIQUES SPECIALES</b>	CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, SB, FIL TEXTILE TRESSÉ 1RE ET 2E COUCHE, COUCHE EXTÉRIEURE FORMÉE EN CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, RD, DIA. INT. NOMINAL DE 0,880 PO, DIA. EXT. NOMINAL DE 1,230 PO, FOURNI AVEC MANCHON COUPE-FEU, 2 TUYAUX RELIÉS PAR UN COUDE DE 90,0 DEGRÉS, 1ER TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 16,500 PO NOM, 2E TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 22,500 PO NOM, TUBE AVEC FILETAGE INTÉRIEUR, ÉCROU TOURNANT ÉVASÉ, ANGLE DE SIÈGE DE 37,0 DEGRÉS, 1.312-12 UNJ, TEMPÉRATURE DE SERVICE DE -40,0 À 200,0 DEGRÉS F, PRESSION DE FONCTIONNEMENT MAXIMALE DE K00,0 LB/PO <sup>2</sup> , FOURNI AVEC 2 ADAPTATEURS ET 1 COUDE DE 90 DEGRÉS

**NNO: 4720-21-9101334**

**DÉNOMINATION:** TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU

Caractéristique	Réponses
<b>CARACTERISTIQUES SPECIALES</b>	CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, SB, FIL TEXTILE TRESSÉ 1RE ET 2E COUCHE, COUCHE EXTÉRIEURE FORMÉE EN CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, RD, DIA. INT. NOMINAL DE 0,880 PO, DIA. EXT. NOMINAL DE 1,230 PO, FOURNI AVEC MANCHON COUPE-FEU, 2 TUYAUX RELIÉS PAR UN COUDE DE 90,0 DEGRÉS, 1ER TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 16,500 PO NOM, 2E TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 22,500 PO NOM, TUBE AVEC FILETAGE INTÉRIEUR, ÉCROU TOURNANT ÉVASÉ, ANGLE DE SIÈGE DE 37,0 DEGRÉS, 1.312-12 UNJ, TEMPÉRATURE DE SERVICE DE -40,0 À 200,0 DEGRÉS F, PRESSION DE FONCTIONNEMENT MAXIMALE DE K00,0 LB/PO <sup>2</sup> , FOURNI AVEC 2 ADAPTATEURS ET 1 COUDE DE 90 DEGRÉS

**NNO: 4720-21-9101335**

**DÉNOMINATION:** TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU

Caractéristique	Réponses
<b>CARACTERISTIQUES SPECIALES</b>	CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, SB, FIL TEXTILE TRESSÉ 1RE ET 2E COUCHE, COUCHE EXTÉRIEURE FORMÉE EN CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, RD, DIA. INT. NOMINAL DE 0,880 PO, DIA. EXT. NOMINAL DE 1,230 PO, FOURNI AVEC MANCHON COUPE-FEU ET RACCORDS D'EXTRÉMITÉ, 2 TUYAUX RELIÉS PAR UN COUDE DE 90,0 DEGRÉS, 1ER TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 17.750 PO NOM, 2E TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 17.250 PO NOM, TUBE AVEC FILETAGE INTÉRIEUR, ÉCROU TOURNANT ÉVASÉ, ANGLE DE SIÈGE DE 37,0 DEGRÉS, 1.312-12 UNJ, TEMPÉRATURE DE SERVICE DE -40,0 À 200,0 DEGRÉS F, PRESSION DE FONCTIONNEMENT MAXIMALE DE 500,0 LB/PO <sup>2</sup> , FOURNI AVEC 1 COUDE ET 1 ADAPTATEUR

**NNO: 4720-21-9101337**

**DÉNOMINATION:** TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU

Caractéristique	Réponses
<b>CARACTERISTIQUES SPECIALES</b>	CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, SB, FIL TEXTILE TRESSÉ 1RE ET 2E COUCHE, COUCHE EXTÉRIEURE FORMÉE EN CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, RD, DIA. INT. NOMINAL DE 0,880 PO, DIA. EXT. NOMINAL DE 1,230 PO, FOURNI AVEC MANCHON COUPE-FEU ET RACCORDS D'EXTRÉMITÉ, 2 TUYAUX RELIÉS PAR UN COUDE DE 90,0 DEGRÉS, 1ER TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 18,375 PO NOM, 2E TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 18,375 PO NOM, TUBE AVEC FILETAGE INTÉRIEUR, ÉCROU TOURNANT ÉVASÉ, ANGLE DE SIÈGE DE 37,0 DEGRÉS, 1.312-12 UNJ, TEMPÉRATURE DE SERVICE DE -40,0 À 200,0 DEGRÉS F, PRESSION DE FONCTIONNEMENT MAXIMALE DE 500,0 LB/PO <sup>2</sup> , FOURNI AVEC 2 ADAPTATEURS

**NNO: 4720-21-9101338**

**DÉNOMINATION:** TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU

Caractéristique	Réponses
<b>CARACTERISTIQUES SPECIALES</b>	CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, SB, FIL TEXTILE TRESSÉ 1RE ET 2E COUCHE, COUCHE EXTÉRIEURE FORMÉE EN CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, RD, DIA. INT. NOMINAL DE 0,880 PO, DIA. EXT. NOMINAL DE 1,230 PO, FOURNI AVEC MANCHON COUPE-FEU ET RACCORDS D'EXTRÉMITÉ, 2 TUYAUX RELIÉS PAR UN COUDE DE 90,0 DEGRÉS, 1ER TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 18,500 PO NOM, 2E TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 18,500 PO NOM, TUBE AVEC FILETAGE INTÉRIEUR, ÉCROU TOURNANT ÉVASÉ, ANGLE DE SIÈGE DE 37,0 DEGRÉS, 1.312-12 UNJ, TEMPÉRATURE DE SERVICE DE -40,0 À 200,0 DEGRÉS F, PRESSION DE FONCTIONNEMENT MAXIMALE DE 500,0 LB/PO <sup>2</sup> , FOURNI AVEC 2 ADAPTATEURS

**NNO: 4720-21-9101339**

**DÉNOMINATION:** TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU

Caractéristique	Réponses
<b>CARACTERISTIQUES SPECIALES</b>	CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, SB, FIL TEXTILE TRESSÉ 1RE ET 2E COUCHE, COUCHE EXTÉRIEURE FORMÉE EN CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, RD, DIA. INT. NOMINAL DE 0,880 PO, DIA. EXT. NOMINAL DE 1,230 PO, FOURNI AVEC MANCHON COUPE-FEU ET RACCORDS D'EXTRÉMITÉ, 2 TUYAUX RELIÉS PAR UN COUDE DE 90,0 DEGRÉS, 1ER TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 19,500 PO NOM, 2E TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 25,125 PO NOM, TUBE AVEC FILETAGE INTÉRIEUR, ÉCROU TOURNANT ÉVASÉ, ANGLE DE SIÈGE DE 37,0 DEGRÉS, 1.312-12 UNJ, TEMPÉRATURE DE SERVICE DE -40,0 À 200,0 DEGRÉS F, PRESSION DE FONCTIONNEMENT MAXIMALE DE 500,0 LB/PO <sup>2</sup> , FOURNI AVEC 2 COUDES

**NNO: 4720-21-9101340**

**DÉNOMINATION:** TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU

Caractéristique	Réponses
<b>CARACTERISTIQUES SPECIALES</b>	CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, SB, FIL TEXTILE TRESSÉ 1RE ET 2E COUCHE, COUCHE EXTÉRIEURE FORMÉE EN CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, RD, DIA. INT. NOMINAL DE 0,880 PO, DIA. EXT. NOMINAL DE 1,230 PO, FOURNI AVEC MANCHON COUPE-FEU ET RACCORDS D'EXTRÉMITÉ, 2 TUYAUX RELIÉS PAR UN COUDE DE 90,0 DEGRÉS, 1ER TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 19,625 PO NOM, 2E TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 32,500 PO NOM, TUBE AVEC FILETAGE INTÉRIEUR, ÉCROU TOURNANT ÉVASÉ, ANGLE DE SIÈGE DE 37,0 DEGRÉS, 1.312-12 UNJ, TEMPÉRATURE DE SERVICE DE -40,0 À 200,0 DEGRÉS F, PRESSION DE FONCTIONNEMENT MAXIMALE DE 500,0 LB/PO <sup>2</sup> , FOURNI AVEC 2 ADAPTATEURS

**NNO: 4720-21-9101341**

**DÉNOMINATION:** TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU

Caractéristique	Réponses
<b>CARACTERISTIQUES SPECIALES</b>	CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, SB, FIL TEXTILE TRESSÉ 1RE ET 2E COUCHE, COUCHE EXTÉRIEURE FORMÉE EN CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, RD, DIA. INT. NOMINAL DE 0,880 PO, DIA. EXT. NOMINAL DE 1,230 PO, FOURNI AVEC MANCHON COUPE-FEU ET RACCORDS D'EXTRÉMITÉ, 2 TUYAUX RELIÉS PAR UN COUDE DE 90,0 DEGRÉS, 1ER TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 20,250 PO NOM, 2E TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 21,625 PO NOM, TUBE AVEC FILETAGE INTÉRIEUR, ÉCROU TOURNANT ÉVASÉ, ANGLE DE SIÈGE DE 37,0 DEGRÉS, 1.312-12 UNJ, TEMPÉRATURE DE SERVICE DE -40,0 À 200,0 DEGRÉS F, PRESSION DE FONCTIONNEMENT MAXIMALE DE 500,0 LB/PO <sup>2</sup> , FOURNI AVEC 2 ADAPTATEURS

**NNO: 4720-21-9101342**

**DÉNOMINATION:** TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU

Caractéristique	Réponses
<b>MATIERE</b>	CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE
<b>CARACTERISTIQUES SPECIALES</b>	SB, FIL TEXTILE TRESSÉ 1RE ET 2E COUCHE, COUCHE EXTÉRIEURE FORMÉE EN CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, RD, DIA. INT. NOMINAL DE 0,880 PO, DIA. EXT. NOMINAL DE 1,230 PO, FOURNI AVEC MANCHON COUPE-FEU ET RACCORDS D'EXTRÉMITÉ, 2 TUYAUX RELIÉS PAR UN COUDE DE 90,0 DEGRÉS, 1ER TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 21,875 PO NOM, 2E TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 17,875 PO NOM, TUBE AVEC FILETAGE INTÉRIEUR, ÉCROU TOURNANT ÉVASÉ, ANGLE DE SIÈGE DE 37,0 DEGRÉS, 1.312-12 UNJ, TEMPÉRATURE DE SERVICE DE -40,0 À 200,0 DEGRÉS F, PRESSION DE FONCTIONNEMENT MAXIMALE DE 500,0 LB/PO <sup>2</sup> , FOURNI AVEC 1 ADAPTATEUR, 1 COUDE ET 1 RACCORD

**NNO: 4720-21-9101343**

**DÉNOMINATION:** TUYAUTERIES NON METALLIQUES,FLEXIBLES,JEU

Caractéristique	Réponses
<b>CARACTERISTIQUES SPECIALES</b>	CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, SB, FIL TEXTILE TRESSÉ 1RE ET 2E COUCHE, COUCHE EXTÉRIEURE FORMÉE EN CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE, RD, DIA. INT. NOMINAL DE 0,880 PO, DIA. EXT. NOMINAL DE 1,230 PO, FOURNI AVEC MANCHON COUPE-FEU ET RACCORDS D'EXTRÉMITÉ, 2 TUYAUX RELIÉS PAR UN COUDE DE 90,0 DEGRÉS, 1ER TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 20,250 PO NOM, 2E TUYAU D'UNE LONGUEUR DE 25,625 PO NOM, TUBE AVEC FILETAGE INTÉRIEUR, ÉCROU TOURNANT ÉVASÉ, ANGLE DE SIÈGE DE 37,0 DEGRÉS, 1.312-12 UNJ, TEMPÉRATURE DE SERVICE DE -40,0 À 200,0 DEGRÉS F, PRESSION DE FONCTIONNEMENT MAXIMALE DE 500,0 LB/PO <sup>2</sup>

## **ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d`être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international);
- Échange de données informatisées (EDI);
- Virement télégraphique (international seulement)